

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.  
Un an..... \$2.00  
Six mois..... \$1.00  
Etranger (UNION POSTALE.)  
Un an..... 1. 12. 50

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Avis

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

Telephone : 172

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foy près Quebec

QUEBEC

SAMEDI 8 JUILLET 1893

## Lettre de France

DE L'ETAT DES ESPRITS ET  
DES OPINIONS STERILES

A Monsieur J. P. Tardivel,  
rédacteur de la *Vérité*,

Cher monsieur,

On se demande en France, et plus encore à l'étranger, d'où peut provenir la multiple discordance qui réduit à l'impuissance tous les hommes désireux du salut de l'Eglise et de la France, et ne leur permet que des gémissements stériles. La réponse à cette question est aussi multiple que la discordance, et bien peu de personnes la comprennent et en saisissent l'étendue.

Le gallicanisme, semi-protestantisme et transformation hypocrite du jansénisme, est la source de toutes les erreurs qui ont aveuglé même les esprits supérieurs, causé toutes les défections contre l'Eglise et la constitution chrétienne de la France. Il faut remonter jusqu'au césarisme, arien, nestorien, eutychien, monothéiste de Constantinople ; et lui-même avait, dans les hérésies juives des premiers siècles chrétiens, sa racine sur laquelle ont pullulé toutes les autres hérésies. Le césarisme de Constantinople, fuyant devant le châtement prédit de l'invasion mahométane, s'infiltra dans la plupart des écoles de l'Occident par son philosophisme. Il empesta les cours des rois et surtout des empereurs allemands, et enfanta la guerre interminable de l'empire contre l'Eglise source et gardienne inviolable de toute autorité, de tout ordre salutaire, de la paix et prospérité des nations. La doctrine césarienne éclata en France par Philippe Le Bel ; par elle naquit le gallicanisme qui fut audacieusement formulé, comme doctrine théologique, au concile de Constance, par Gerson, chancelier de l'université de Paris et ses collègues (1). C'était la lutte contre l'autorité du Pontife romain, contre ses enseignements dogmatiques et moraux, contre ses lois canoniques, etc ; c'était la tendance à la constitution antichrétienne des nations. La gravité de cette erreur est démontrée par ses funestes conséquences. Elle pénétra dans le monde laïc des parle-

ments et fut la cause de la décadence du clergé, dont elle infesta les plus éclatants génies, tels que Bossuet, etc. Le gouvernement de Louis XIV fut à deux doigts du schisme. Le sens chrétien du roi, éclairé par de pieux personnages, en arrêta la consommation.

Il serait trop long même d'indiquer ici comment les progrès du gallicanisme, formulé en hérésie dans l'assemblée du clergé en 1862, amena toutes les horreurs de la révolution de 1789 et 1793. Cependant, n'oublions pas que l'église de Satan, la franc-maçonnerie, fomenta le gallicanisme, le soutint, y trouvant son plus puissant moyen de ruiner l'Eglise et d'abolir le règne de Jésus-Christ, sans paraître et sans manifester ses trames sataniques.

L'Eglise fut tellement mutilée et affaiblie, surtout en France, par les attaques de la révolution, qu'on pût la croire anéantie. La secte maçonnique exagéra cette fatale opinion et la fit adopter malgré l'évidence des faits, preuves indéniables de la vie de l'Eglise, capable de se restaurer, si on lui rendait sa liberté et ses droits divins. La secte, avec le gallicanisme janséniste, ne l'entendait pas ainsi ; elle avait à ses ordres Napoléon Bonaparte, le plus propre à lui servir d'instrument parmi tous les autres agents de la révolution. On continua l'exécution des projets depuis longtemps résolus dans les arrière-loges gouvernantes de la franc-maçonnerie.

Pour l'état actuel de la France catholique, le point de départ habilement nuancé de clauses plus ou moins acceptables, et d'autres pleines de ruses ambiguës dictées par les jansénistes délégués de Bonaparte, fut le Concordat de 1801, dont les ambiguës furent expliquées et légiférées par les articles organiques, contre lesquels le S. Siège n'a cessé de protester.

La pratique gallicane s'inclina sous ces articles organiques ; elle les mit à la place de tous les saints canons, des décrets de saints conciles, même du concile de Trente ; et de tout le droit pontifical, seule loi divinement obligatoire pour l'Eglise. Ce droit fut tellement mis en oubli qu'il ne fut plus enseigné, ni connu, et par suite foulé aux pieds et universellement violé. Ainsi fut mis entre les mains de la franc-maçonnerie le choix et la nomination de tout le personnel du gouvernement de l'Eglise, et par lui tout le clergé livré à la persécution d'abord sourde et enfin s'étalant au grand jour de la haine de Dieu. Le clergé ainsi enveloppé dans les plis ténébreux de l'arbitraire le plus abrutissant, n'ayant plus la protection salutaire des saints canons si respectueux de la dignité

humaine, chrétienne et sacerdotale, est tombé dans l'abaissement et n'a plus été le guide ni le père du peuple chrétien. Celui-ci a été la proie facile de l'incrédulité, de la corruption et de toutes les passions, et instrument toujours prêt à servir la franc-maçonnerie dans la désorganisation et la ruine de la société chrétienne.

Ces conséquences ne sont pas le fruit d'un jour, mais au plan suivi sans interruption ; elles mettent en évidence les ambiguës du Concordat et l'oppression infernale des articles organiques. Cette extension abusive de l'oppression n'était pas dans le Concordat, ni surtout dans son esprit expliqué par le S. Siège, qui seul avait le droit divin de l'interpréter.

Plus tard, en 1809, vint le décret organisateur des fabriques ; il introduisit le pouvoir laïc dans la vie corporelle de l'Eglise. D'autres décrets anéantirent la clause du Concordat qui assurait l'indépendance de l'Eglise par la liberté de nouvelles fondations pour remplacer les biens ecclésiastiques volés par la franc-maçonnerie révolutionnaire, en obligeant les fabriques à placer sur l'Etat leurs ressources disponibles et même à vendre les immeubles donnés aux églises, et en décrétant l'incapacité légale des curés et plus tard des évêques pour accepter et transmettre des donations et acquisitions quelconques. Il restait encore les rentes des fabriques, les obventions casuelles, les oblations des fidèles et tout ce qu'on appelle casuel.

Le récent décret du 27 mars s'empare de ce reste ; il consomme l'absorption de l'Eglise par l'Etat, la constitution civile du clergé masquée et déguisée sous l'apparence de l'union nécessaire de l'église de France au S. Siège Apostolique. Ce décret abolit l'autorité de l'évêque dans l'administration des biens et des revenus de son diocèse ; il lui substitue le pouvoir du préfet et du trésorier-payeur principal sous le suprême pouvoir du ministre des cultes ; il abolit l'autorité des curés ; il abolit équivalamment les fabriques ecclésiastiques, et finit de livrer à la franc-maçonnerie dans l'Etat toute l'existence matérielle de l'Eglise et par là même la liberté et l'exercice du ministère sacré de la parole divine et de tout le culte.

Il y a vingt quelques années, Gambetta publia le projet de ce décret dans son journal. Il était donc déjà décrété dans les loges maçonniques. Nul doute qu'il sera suivi d'autres décrets abolissant radicalement l'Eglise.

On objectera contre cette rapide analyse que Napoléon Bonaparte fit le Concordat et les articles organi-

ques et que la franc-maçonnerie n'y est pour rien. C'est là une grave erreur contre laquelle on ne s'est pas garanti. Bonaparte fut un des grands chefs de la franc-maçonnerie ; il établit et organisa le carbonarisme en Italie. Pie VII l'en accuse dans sa bulle *Cum memoranda illa die* ; et jamais Bonaparte n'a protesté ni nié.

C'est donc bien à la franc-maçonnerie qu'est due cette série d'abolitions des droits de l'Eglise, et personne ne peut douter que le décret du 27 mars ne soit son œuvre.

Le gallicanisme s'est incliné sous toutes ces usurpations ; il les a approuvées, et a persécuté les quelques voix qui ont osé avertir du danger et de la ruine. Condamné en principe et définitivement par le Concile du Vatican, le gallicanisme pratique n'a tenu aucun compte des obligations que lui imposent les décrets de foi de ce saint Concile ; il continue plus que jamais son action destructive de l'Eglise et de ses lois, sous la quiétude satisfaite des créatures de la secte qui domine le monde entier.

En présence d'un tel état de choses, et du décret du 27 mars, on est plus qu'étonné de ne voir s'élever aucune protestation efficace. Cependant, les lois canoniques, quoique méprisées et méconnues, sont si formelles que l'on ne saurait trouver un sophisme, même en apparence plausible, pour échapper aux excommunications et aux autres peines qui frappent non seulement tous et chacun des auteurs et exécuteurs du dit décret, mais encore et surtout les ecclésiastiques qui coopéreraient ou seulement consentiraient à sa mise à exécution.

Un grand nombre de saints canons déclarent homicide et maudit quiconque usurpe les oblations et revenus ecclésiastiques, ou empêche ceux à qui il appartient de les percevoir. Le saint Concile de Trente, après le second de Lyon, a résumé tous les canons relatifs à cette grave cause dans le chapitre onzième de la session 22e. En voici la teneur : " Quiconque, fût-il empereur ou roi, usurpe les juridictions (ce que fait le décret du 27 mars), les biens, causes, droits.... les fruits, émoluments, ou obventions casuelles quelconques (ce que fait le décret) qui doivent être appliqués aux nécessités des ministres et des pauvres, par soi ou d'autres, par force ou en inspirant de la crainte, ou même par personnes supposées, clercs ou laïcs, ou par artifice quelconque aura présumé les tourner à son propre usage (ce que fait le décret en percevant par les agents du ministère des cultes ou des préfets et abolissant l'autorité des évêques, des curés et des fabriques) soit soumis à l'anathème tant qu'il n'aura pas entièrement

(1) NOTE DE LA RÉDACTION : — Chose siugulièrement providentielle, ce fut un professeur de Sorbonne, notre vénérable correspondant, le Docteur Maupied, qui, le premier, supplia Pie IX de définir l'infaillibilité de la souveraine autorité du Pontife romain sur toute l'Eglise.

restitué à l'Eglise et à son administrateur ou bénéficiaire, tout ce dont il se serait emparé, ou qui lui soit parvenu de quelque façon que ce soit, et qu'ensuite il ait obtenu l'absolution du Pontife Romain.... Mais que le clerc, auteur de cette fraude impie et d'une telle usurpation, ou qui y aura consenti, soit soumis aux mêmes peines, et qu'il soit privé de tous bénéfices et rendu inhabile à tous autres bénéfices quelconques, et qu'il soit suspens de l'exercice de ses ordres, même après entière satisfaction et absolution, à l'arbitre de son ordinaire. ”

MGR LE DR MAUPIED.

(A suivre)

## MAUVAISE BESOGNE

Nous lisons ce qui suit dans le compte-rendu des travaux du congrès national de Montréal que publie la *Presse* du 28 juin :

“ Au sujet du projet d'Alliance St-Jean-Baptiste, MM. Mercier et Tarte s'objectèrent à la clause qui éloignait de l'Alliance les Canadiens-français non catholiques.

“ Le mot “ catholiques ” a été tranché. ”

Certes, MM. Mercier et Tarte ont commis là une faute qu'ils devront regretter toute leur vie ; et le congrès, en se rendant à leur désir, a fait une bien mauvaise besogne.

Les Canadiens-français non catholiques ne sont pas de véritables Canadiens-français. Ce sont de vulgaires apostats. Ils ne méritent ni nos sympathies, ni notre respect. Des protestants nés et élevés dans l'hérésie, et dont les ancêtres sont protestants depuis des générations, peuvent être de bonne foi ; ils peuvent, par conséquent, avoir droit à des égards. Mais ils sont bien rares — si même il en existe — les Canadiens-français qui se trouvent dans de telles conditions. Règle générale, le Canadien-français non catholique est un renégat, un apostat, un homme qui, délibérément, a quitté la vérité pour embrasser l'erreur, un être souverainement méprisable.

C'est ainsi que tous nous l'avions compris jusqu'ici, c'est ainsi que le sentiment populaire s'affirmait. Pour pouvoir faire partie d'une société nationale canadienne-française, il fallait être catholique, du moins de nom. C'était beau. C'était une magnifique affirmation, comme peuple, de notre foi. C'était ce qui nous donnait quelque droit au titre de “ peuple le plus catholique de l'univers ”, titre que nous nous décernions avec trop d'ostentation peut-être. On pouvait être Français et non catholique, Irlandais et non catholique ; mais celui qui voulait être considéré comme vraiment Canadien-français devait être enfant de l'Eglise.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Dans une heure de funeste inspiration, à la demande d'un homme qui, pendant longtemps, s'est posé comme le champion de l'Eglise et qui passe encore, dans certain évêché de France, pour une victime de son dévouement à l'idée catholique et française ; dans une heure d'aveuglement et de coupable folie, le congrès dit national de Montréal vient d'arracher et de fouler aux pieds le plus beau fleuron de notre couronne nationale.

Si l'acte du congrès était sanctionné, un Chiniquy quelconque pourrait deve-

nir le chapelain de l'alliance des sociétés Saint-Jean Baptiste !

Autant qu'il l'a pu, il a commis une véritable apostasie au nom du peuple canadien-français. Il a proclamé qu'un des nôtres peut renoncer à son baptême, peut bafouer notre Mère la sainte Eglise, peut renier Jésus-Christ, et cependant être digne de parler au nom du Canada français, d'entrer dans nos sociétés nationales, de les présider, de les diriger !

Autant qu'il l'a pu, le congrès de Montréal a déchristianisé officiellement le peuple canadien-français. A l'avenir nous pourrions être un peuple qui se compose en très grande majorité de catholiques, comme le peuple français, mais nous ne pourrions plus nous dire un peuple catholique : à moins que l'acte criminel et insensé que vient de commettre le congrès soi-disant national, à l'instigation des deux plus mauvais génies de notre race, ne soit, au plus tôt, solennellement rescindé.

Si cette décision néfaste est tacitement acceptée par le peuple canadien-français, alors le congrès de Montréal sera une tache indélébile dans nos annales. Ce sera plus qu'une tache : ce sera la cause de malheurs nationaux sans nombre. Car si cette quasi apostasie publique est ratifiée par la presse et par ceux qui ont le droit de parler au nom du peuple, la main de Dieu ne peut manquer de s'appesantir sur nous, comme nation ; ainsi qu'elle s'appesantit sur tous les peuples qui rougissent de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

## Un scandale

Monsieur le rédacteur de la *Vérité*,

C'est connu de tout le monde que la presse est un puissant engin pour le bien ou pour le mal ; aussi ceux qui publient, et surtout ceux qui rédigent les journaux devraient y faire bien attention. Quel mal, en effet, ne peut pas faire une gazette qui, tous les jours, colporte, par tout un pays, des doctrines funestes, ou des faits scandaleux ! Si un homme est gravement coupable pour avoir mal parlé devant quelqu'un, combien plus le sera celui qui parle mal, habituellement, devant des milliers de personnes ! Et c'est pourtant le mal que commettent, presque tous les jours, la plupart des éditeurs et des rédacteurs de journaux !

On est surpris de cette assertion, sans doute ; et chacun s'empresse de se décerner un certificat de bonne conduite, à ce sujet. Cependant qu'on examine un peu sa conduite, d'après les règles de sa foi, et on se trouvera souvent en défaut.

Je ne parle pas, en effet, des principes de dogme et de morale plus ou moins risqués, ou plus ou moins mauvais, que l'on étale souvent dans les gazettes ; ça saute aux yeux ; et chacun qui a un peu de jugement doit savoir que cela est mal, et propre à gâter nos populations. Mais ce dont on s'occupe beaucoup moins, en apparence, ce sont les nouvelles dangereuses et les faits scandaleux qu'on ramasse partout, et dont on remplit la plupart de nos journaux, au grand scandale de nos populations. Et ce scandale est si répandu et si recherché, qu'on ne veut plus d'un journal qui ne publie pas chaque jour quelques saletés de ce genre ; et qu'au contraire, plus un journal en publie, et plus il a d'abonnés ! Ça, c'est un jour-

nal, dit-on ; il est toujours plein de nouvelles, et il n'y en a pas, si cachées qu'elles soient, qu'il ne les déterre ! Oui, et savez-vous quelle en est la conséquence ? C'est que nos populations se gâtent à vue d'œil ! Comparez, en effet, les mœurs de nos Canadiens-français d'aujourd'hui avec celles d'il y a trente ou quarante ans ! Quelle différence ! Aussi, dans ce temps-là, les journaux étaient bien plus réservés qu'à présent, sans compter qu'il y en avait moins ; et la conséquence, c'est que les gens n'entendant pas parler continuellement du mal qui pouvait se commettre dans le pays, n'en parlaient guère. On l'ignorait complètement. Aujourd'hui, au contraire, tout le mal qui se fait se raconte journellement, et les gens, voyant qu'ailleurs on fait telle et telle chose, souvent sans gêne, et même habituellement, s'encouragent à faire la même chose, sans remords, et souvent pour faire comme les autres.

Prenez un fait en particulier. Quels étaient ceux qui se laissaient aller au suicide, il y a trente ou quarante ans ? Les fous, et pas d'autres ; au moins la chose était extrêmement rare ; et un pareil forfait jetait tout le monde dans la stupeur. Il reste encore un peu de ces bons sentiments, évidemment, car bien des gens qui se sont suicidés, ont été mis au rang des fous, sans l'être, pour l'honneur des familles. On cherche à sauver l'honneur des familles, passe ; un infidèle en ferait autant ; mais les âmes ! S'en occupe-t-on beaucoup ? Et ces crimes créent-ils l'émoi qu'ils créaient jadis ? Non, certes ; preuve que nos populations ont été grandement scandalisées ; et par qui ? Par les journaux ? C'est à qui aura plus de ces crimes à raconter, et c'est à qui les racontera de la manière la plus excitante ! On a créé de l'intérêt parmi les abonnés, et c'est tout ce qu'on cherchait ! De fait, vous ne voyez pas une remarque propre à flétrir ces infamies, à instruire les gens et à les détourner eux-mêmes de ces crimes ; non, rien ; et on se dit catholiques ; et on appelle son journal catholique ; pourtant, on sait qu'on pourrait faire le bien en flétrissant ces forfaits, et on ne le fait pas ! Aussi le scandale se propage affreusement. On a appris, par les journaux, qu'un tel, une telle, se sont tués, dans telles et telles circonstances ; que personne n'en a rien dit ; par conséquent, que ce n'est pas si mal qu'on croyait ; et un bon jour que ça ne va pas à son goût, on se pend, on se met une balle dans la tête, ou on se jette à l'eau ! Quelle ignorance de sa religion ? Quelle dégradation ? Quel scandale ? Et pourtant on devrait savoir que celui qui s'ôte la vie, sans être atteint de folie, va droit en enfer, puisqu'il meurt en faisant un péché mortel qu'il n'a presque jamais le temps de regretter ! Et neuf fois sur dix, à présent, les suicidés ne sont pas des fous !

Les autres crimes les plus affreux se répandent également, et se publient pareillement tous les jours, sans commentaires, sans un mot de blâme.

Au lieu d'encourager le mal par sa publication continuelle, les bons journaux devraient travailler à l'enrayer en refusant de le mettre en évidence, autant que possible, et en le blâmant fortement, quand il est devenu public. C'est par ces moyens qu'on l'empêchera de se répandre. La *Vérité* se distingue dans ce genre d'apostolat, ainsi que

quelques autres journaux ; on n'y voit jamais de ces abominations et de ces saletés qui semblent faire la vie de ces journaux scandaleux, que je regarde comme la cause principale de la dégradation des mœurs publiques.

Si on veut connaître les journaux coupables à ce sujet, c'est bien facile. Qu'on y jette un coup d'œil, et on ne trouvera peut-être pas un numéro qui ne renferme des choses qui auraient dû être cachées, ou du moins fortement blâmées, parce qu'elles sont scandaleuses, c'est-à-dire propres à gâter les autres, si elles étaient imitées. Ces journaux devraient être mis à la porte des familles catholiques, s'ils ne changent pas leur rédaction. Leurs éditeurs et rédacteurs devraient songer au compte terrible qu'ils auront à rendre à Dieu pour s'être servis du puissant engin d'un journal, non pour corriger le mal, mais pour le répandre partout.

Que devraient faire nos journaux, maintenant, dans l'état où nous sommes ? Pour réparer leurs fautes passées, et se mettre à remplir leur mission, à l'avenir, ils devraient cesser de publier toutes ces saletés qu'ils ont servies à nos populations, et flétrir le mal chaque fois qu'il devient public. Ils devraient, au contraire, chercher à intéresser leurs lecteurs et à les instruire, par des publications bonnes, agréables et instructives. Que de choses ils pourraient enseigner à notre peuple, sur toute sorte de sujets, et qui lui seraient grandement utiles ! Voilà, il me semble, ce que devraient faire tous les rédacteurs de journaux, afin de changer nos mœurs, ou au moins de les empêcher de devenir de plus en plus mauvaises. Ça ne fera pas l'affaire du diable, mais ça fera la leur et celle du public.

Ces quelques réflexions m'ont été inspirées, M. le Rédacteur, par la lecture du journal que je reçois ; j'espère qu'il se reconnaîtra facilement, et qu'il profitera de ces quelques remarques, puisqu'il se dit et se croit gros catholique !

Je vous envoie cet article, M. le Rédacteur, à l'occasion de la S. Jean Baptiste, comme ma quote-part pour contribuer au bien temporel et spirituel de mes compatriotes.

22 juin 1893.

XX.

NOTE DE LA REDACTION : — Tout ce que dit notre correspondant est malheureusement trop vrai : La presse moderne, la presse à nouvelles, à quelques rares exceptions près, fait un mal énorme, incalculable, dans le monde entier.

Cette presse est une véritable photographie : c'est même là son principal titre de gloire. Elle reproduit, fidèlement, et presque toujours sans commentaire, les événements qui font le plus de bruit, qui excitent le plus la curiosité. Et les événements les plus intéressants sont les crimes éclatants, monstrueux. Sous prétexte de renseigner leurs lecteurs, les journaux à nouvelles publient tout. Le résultat, c'est que le public, en général, se familiarise avec le mal sous toutes ses formes.

Or il est connu qu'une chose avec laquelle on est familiarisé n'inspire ni crainte ni aversion, quelque terrible ou quelque repoussante qu'elle soit. C'est ainsi qu'en temps d'épidémie, les plus sensibles, paraît-il, deviennent bientôt indifférents aux horreurs de la situation.

Comment voulez-vous que chez le lecteur assidu de journaux à nouvelles, où il n'est guère question que de meurtres, de suicides, de toutes les abominations qui ne devraient pas même être mentionnées parmi les chrétiens ; comment voulez-vous que chez celui qui se nourrit constamment d'une semblable pâture, la sensibilité morale ne s'é-mousse, ne s'efface tout à fait.

Soyons certains que la familiarité avec le mal moral produit le même effet que la familiarité avec le mal physique : l'indifférence. Les crimes les plus révoltants, apprêtés par les journaux, ne sont plus des objets d'horreur, mais de simple curiosité.

Or celui qui n'a plus l'horreur du mal n'est guère en état de résister à la tentation quand elle se présente.

## MGR TACHE ET M. TARTE

Mgr l'archevêque de Saint-Boniface vient d'adresser une lettre ouverte à M. Tarte dans laquelle il nie, de la manière la plus formelle, la plus catégorique et la plus explicite possible, les assertions que le lieutenant de M. Laurier fait, depuis quelque temps, au sujet de prétendues négociations qui auraient eu lieu entre Mgr Taché et M. Chapleau, agissant au nom du gouvernement fédéral. D'après M. Tarte, M. Chapleau serait entré en négociations avec Mgr Taché, à Montréal, à la veille des élections fédérales de 1891, et il aurait été convenu que le gouvernement ne désavouerait pas la loi scolaire du Manitoba, parce que cela pourrait nuire aux ministres et au parti conservateur. En retour de cette concession de la part de Mgr Taché, le gouvernement devait prendre en mains propres la cause de la minorité catholique du Manitoba, dans le cas où la décision des tribunaux serait défavorable à cette minorité.

Sa Grandeur affirme que toutes ces assertions de M. Tarte ne "contiennent pas un mot de vérité." Elle ajoute que ni M. Chapleau ni qui que ce soit n'est entré en négociations avec elle, au nom du gouvernement fédéral, au sujet des écoles du Manitoba ; que personne n'a poursuivi ou même entamé avec elle de telles négociations ; que ses rapports avec le gouvernement sur cette question ont été de nature officielle et ont été publiés dans les documents parlementaires.

En un mot, la dénégation de Mgr Taché est aussi explicite, aussi peu équivoque qu'elle peut l'être. Ce qui n'empêche pas M. Tarte de maintenir ses assertions. Il a même donné lecture, l'autre jour, devant une assemblée libérale, à Waterloo, de la copie d'une lettre que Mgr Taché aurait écrite, le 20 août 1892, à son neveu, M. L. H. Taché, dans laquelle lettre Sa Grandeur aurait dit que "Sir John Thompson s'est officiellement et publiquement engagé" et que "d'autres ont fait la même chose privément mais solennellement." Cela n'établit nullement l'existence d'un pacte entre Mgr Taché et les ministres fédéraux ; pacte en vertu duquel Mgr l'archevêque de Saint-Boniface aurait renoncé au désaveu de la loi scolaire manitobaine afin de ne pas embarrasser le gouvernement d'Ottawa.

Le directeur de la *Vérité* croit connaître le fin fond de cette affaire mieux que M. Tarte. Il s'est trouvé à Saint-

Boniface en juillet 1890, alors que la législation Martin - Greenway venait d'être votée ; et il a pu constater que, dès cette époque, c'est-à-dire longtemps avant qu'il fût même question des élections fédérales, les catholiques manitobains, en général, étaient opposés au désaveu de la loi scolaire ; et cela parce qu'ils redoutaient une agitation dangereuse pour eux. Nous sommes de ceux qui croient que les catholiques manitobains se sont trompés en cette circonstance ; qu'ils auraient dû insister sur le désaveu ; que c'était là leur seule planche de salut. Mais nous savons, en même temps, que c'est une abomination d'accuser Mgr l'archevêque de Saint-Boniface d'avoir renoncé au désaveu pour tirer les ministres fédéraux d'embarras. Notre témoignage vaut bien celui de M. Tarte.

## RESTONS AU PAYS

Ce n'est pas souvent que nous tombons d'accord avec l'*Electeur* ; mais nous approuvons entièrement ce qu'il dit, dans son numéro du 27 juin, au sujet des conférences que donne M. le comte Le Boutillier de Chavigny dans certains endroits de la Province de Québec. Le but de ces conférences paraît être de diriger un courant d'émigration de la province de Québec au Manitoba et au Nord-Ouest.

On le sait, nous avons toujours protesté contre les efforts que font certaines personnes pour engager les Canadiens-français à prendre la route de l'ouest canadien, sous le spécieux prétexte qu'il vaut mieux pour eux aller là-bas que prendre le chemin des Etats-Unis.

La vérité, c'est qu'il ne devrait y avoir aucune nécessité pour les Canadiens-français de quitter la province de Québec, qui est assez grande et a assez de ressources pour nourrir facilement une population de plusieurs millions.

Ceux qui prêchent l'émigration des Canadiens-français de la province de Québec, quel que soit le prétexte qu'ils invoquent, font une œuvre que nous ne pouvons comprendre. Ils feraient preuve de plus de patriotisme, ce nous semble, en consacrant leurs loisirs et leurs énergies à aider les Canadiens-français à trouver les moyens de rester au pays, par l'amélioration de l'agriculture et le développement des industries agricoles.

Surtout, le moment est bien mal choisi pour engager nos compatriotes à prendre le chemin du Manitoba et du Nord-Ouest. Les nôtres qui se trouvent là bas sont soumis à une injustice criante. Pourquoi y envoyer d'autres pour partager le même sort ?

## UN PEU TARD

L'autre jour, parlant de la question des écoles, le *Manitoba* s'exprimait comme suit :

"Quelle que soit la décision de la cour suprême, ou même du Conseil Privé, s'il y a appel, nous ne sommes nullement liés et n'accepterons que ce que la justice et le droit nous donnent lieu d'attendre. Si la lettre de la loi, telle qu'interprétée par nos tribunaux, ne nous protège pas, nous nous attacherons à l'esprit de cette loi, qui est indubitablement en notre faveur.

"Notre cause sortira des tribunaux pour entrer dans le domaine politique. Nous ne nous sommes pas opposés au premier mode de règlement qui probablement avait des avantages ; mais à défaut de moyens d'arriver par là à une

solution favorable, nous ferons un nouvel appel qui devra être entendu."

Ce langage est très ferme ; malheureusement, notre confrère du *Manitoba* s'apercevra qu'il est plus facile de laisser un débat s'engager sur un mauvais terrain que de le ramener sur le bon terrain, une fois qu'il en est sorti. Si les jugements des tribunaux sont définitivement hostiles à la minorité manitobaine, tous les efforts que l'on pourra tenter pour faire rentrer la question dans le domaine politique seront vains.

## "L'ALLIANCE FRANCAISE"

Lors du récent congrès national qui s'est tenu à Montréal, à la suite des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, on s'est beaucoup occupé de l'Alliance française, association fondée il y a dix ans. Son but est de propager la langue française sur tous les points du globe. Le but est excellent, sans aucun doute, et de nature à séduire les âmes patriotiques. Mais nous croyons qu'il faut être sur ses gardes à l'endroit de cette association. Nous nous souvenons qu'il y a quelques années, l'éminent évêque de Port Louis, Ile Maurice, Mgr Meurin, a signalé les moyens d'action de l'Alliance française comme tout à fait dangereux. Sous prétexte de propager la langue française, on ferait la propagande des idées maçonniques. Voilà le cri d'alarme qu'un évêque éclairé et vigilant a poussé, il n'y a pas bien longtemps. Il a dû avoir d'excellents motifs pour agir ainsi. Nous croyons donc qu'ici, au Canada, on ferait preuve de sagesse en ayant l'œil ouvert sur cette association, afin d'en découvrir le véritable esprit. Un peu de prudence ne peut nuire en rien. Si l'Alliance ne cache aucun piège, elle ne peut pas redouter la surveillance.

Au congrès de Montréal, où l'on a fait et dit tant de choses risquées, un projet d'union entre notre société nationale de Saint Jean Baptiste et l'Alliance française a été mis à l'étude.

Pour l'amour de Dieu que l'on ne s'engage pas à l'aveugle dans cette voie-là !

## "DANGEREUX COURANT"

Nous sommes heureux de pouvoir invoquer le témoignage de l'honorable juge Jetté à l'appui de la thèse que nous soutenons, depuis longtemps, au sujet de la langue anglaise. Parlant devant le congrès national, il s'est exprimé comme suit :

"La langue française est pour nous un héritage et un dépôt sacré ; aucun sacrifice, de quelque nature que ce soit, avantage matériel ou autre, ne doit donc nous coûter pour la conserver. Et j'insiste sur ce point, car il s'établit aujourd'hui un dangereux courant d'opinion, contre lequel personne ne semble disposé à réagir et qui peut cependant nous conduire à des conséquences désastreuses. Dans ce siècle matériel et égoïste, il suffit que l'on dise que telle ou telle idée est pratique pour que bien des gens l'acceptent sans prendre la peine de l'examiner. Or, il me semble que l'on insiste trop aujourd'hui sur l'absolue nécessité de faire apprendre l'anglais à nos enfants. Non pas que je sois d'avis qu'ils ne doivent pas l'apprendre, au contraire. Mais je constate qu'à force d'entendre crier cette nécessité sur tous les tons, ceux qui ne savent pas garder la mesure, et il y en a beaucoup, en sont venus à se persuader qu'il faut enseigner l'anglais avant le français, et il y a même des convents où

des religieuses françaises et canadiennes enseignent le catéchisme en anglais aux jeunes filles canadiennes-françaises !"

Nous ne connaissons rien au sujet des convents dont parle M. le juge Jetté ; et nous serions enchanté d'avoir la certitude que sur ce point il a exagéré le mal. Mais l'ensemble de ses observations n'est que trop vrai : il existe parmi nous un dangereux courant, un engouement ridicule et antipatriotique pour l'anglais ; et nous répétons que le moment est mal choisi pour pousser nos compatriotes sur cette pente où déjà ils s'engagent avec imprudence.

## Au college de l'Assomption

L'autre jour, le collège de l'Assomption célébrait par de brillantes fêtes le sixième anniversaire de sa fondation et les noces d'or de son supérieur, M. l'abbé Dorval. M. le juge Jetté, ancien élève de cette institution, y a prononcé un discours où l'on trouve le passage suivant :

"Car, je n'hésite pas à le dire, Messieurs, l'éducation que donnent nos collèges classiques, tout en admettant qu'elle pourrait être améliorée, n'en est pas moins excellente ; elle convient merveilleusement au génie de notre population française, et elle nous a assuré dans le passé et nous donne encore dans le présent, des résultats dont nous avons lieu d'être fiers. Depuis quarante ans que j'ai quitté cette maison j'ai rencontré dans les diverses phases de ma vie, presque tous les hommes qui, depuis plus d'un demi siècle, ont laissé l'empreinte de leur puissante personnalité sur les pages de notre histoire. Eh bien ! soit dans les luttes du barreau, soit dans celles de la politique, soit au Palais, soit au Parlement, j'ai constaté partout que les Canadiens-Français, grâce à l'éducation classique qu'ils reçoivent dans nos collèges, ne sont inférieurs à personne."

M. Fréchette devrait commencer aussitôt une série de lettres — disons une vingtaine — à l'adresse de l'honorable juge Jetté.

## M. Mercier et les ordres religieux

Extrait du compte-rendu des travaux du congrès national publié par la *Presse* :

"M. Mercier ajoute que tous ceux qui veulent se livrer à l'enseignement, qu'ils soient dans les ordres religieux ou ailleurs, devraient subir un examen préalable."

Voilà M. Mercier qui emboîte, lui aussi, le pas derrière les Jules Ferry !

—Il paraît que le trésorier provincial, l'honorable M. Hall, n'avait pas réussi, après tout, à négocier un emprunt à Londres, puisque le *Courrier du Canada*, de lundi dernier, annonce qu'il a dû conclure un arrangement pour deux ans avec le Crédit-Lyonnais afin de faire face, le 15 du courant, à l'échéance de l'emprunt de 20,000,000 de francs négocié à cette institution par MM. Mercier et Shehyn, en 1891. Les conditions de cet arrangement sont semblables, dit le *Courrier*, à celles de l'emprunt Mercier.

—L'Association libérale conservatrice (pourquoi libérale ?) du comté de Wolfe a eu une réunion, ou "pique-nique" ces jours derniers, à Weedon. M. Taillon, premier ministre, et M. Casgrain, procureur-général y ont assisté et ont prononcé des discours. Le discours de M. Taillon sera publié, paraît-il.

## L'Hôpital-Général de Québec

(Suite et fin.)

Le 25 novembre 1775, ils envahissaient les abords de notre maison. Montgomery, leur général, envoya bientôt quatre cents soldats pour être logés chez nous. Ils remplissaient tellement la salle et le vestibule qu'à peine y trouvait-on le passage. Ceci dura jusqu'au 6 mai, époque à laquelle les ennemis se retirèrent après avoir été plusieurs fois vaincus.

C'est en 1776 que le gouvernement de la province commença à gratifier notre hôpital d'une petite pension alimentaire pour un certain nombre d'invalides. Le paiement était fait par le secrétaire de Son Excellence le gouverneur en chef sur la présentation de l'extrait de nos registres. De plus, il y avait pour l'ordinaire dans l'hôpital des malades passants dont les dépenses étaient au compte de bons protecteurs. Les soldats et les matelots malades y étaient aussi reçus au besoin, à la demande du gouvernement.

..

En 1779, nos annales mentionnent la mort d'un vénérable ami de la communauté M. de l'Isle-Dieu. Il était âgé de 91 ans. Cette perte ne fut que le prélude d'une autre beaucoup plus douloureuse que nos Mères eurent à essayer en 1780. Leur généreux bienfaiteur, M. l'abbé de Rigauville, leur fut enlevé le 24 décembre.

Dans l'été de 1780, disent nos annales, M. de Rigauville fit ses dernières dispositions testamentaires, puis il continua de vaquer par lui-même à ses devoirs particuliers et à tout ce qui intéressait notre maison. Au commencement d'octobre il éprouva les premières atteintes d'une affection à la tête. Tout le monde, excepté lui, crut d'abord que cela n'aurait pas de mauvaises suites. Ses souffrances étaient aiguës; mais, son courage, sa patience, sa douceur, les lui faisaient endurer sans se plaindre; d'ailleurs il cherchait à dissimuler son mal pour ne pas augmenter le chagrin de la communauté; il se recommandait aux prières afin d'obtenir une parfaite conformité à la volonté de Dieu, soit pour la vie, soit pour la mort. Malgré des pansements fréquents, il ne voulait pas discontinuer les fonctions de son ministère. On avait toute sorte de peine à l'empêcher de dire la sainte messe les jours qu'il souffrait le plus, tant il avait envie de prouver à Dieu jusqu'à la fin son zèle et son amour. Il l'a dit à l'autel de la salle Sainte-Marthe trois jours seulement avant celui qui fut pour lui le dernier.

Le temps approchait où le sacrifice devait être consommé. Une attaque d'apoplexie vint compliquer le mal dont souffrait déjà notre bon père. Un second accès plus violent encore suivit d'assez près, de sorte qu'on fut obligé de faire avertir précipitamment monseigneur, sans avoir le temps de le prévenir sur un sujet qui lui était si sensible. Il se rendit promptement auprès de son ami, lui administra les derniers sacrements de l'Eglise, lui appliqua l'indulgen-

ce et lui donna une dernière fois sa bénédiction. Peu après, notre vénérable père rendit sa belle âme entre les mains de son Créateur, en présence du R. P. de Glapion, son confesseur, de M. de Raizenne, prêtre résident ici, et d'une partie de la communauté. C'était le dimanche veille de Noël, 24 décembre 1780, à une heure et demie du matin. M. de Rigauville était âgé de cinquante-six ans et trois mois; il comptait trente et un an et trois mois de prêtrise, et il était revêtu depuis trois ans de la dignité de grand vicaire.

Pour lors, continuent nos annales, quels furent nos soupirs et nos larmes sur la perte que nous venions de faire et qui nous paraissait en quelque sorte irréparable! Tout l'intérieur de notre pauvre maison retentissait de nos plaintes au Seigneur. Les personnes de nos salles et en général tous ceux qui avaient connu notre père, prenaient part à notre juste affliction. Les uns disaient: *Le père des pauvres vient d'expirer...*; les autres répétaient: nous n'avons plus de conseiller ni de consolateur... où en trouverons-nous jamais un pareil!... et mille choses de cette nature qui nous perçaient le cœur et augmentaient de beaucoup notre peine.

" Nous eûmes la consolation de posséder pendant deux jours les précieux restes de notre père, exposés dans sa chambre. Le concours du peuple fut tel jusqu'au moment de l'inhumation, qu'à peine pouvions-nous trouver place pour y prier et veiller plusieurs ensemble. Enfin il fallait nous résoudre à le perdre pour toujours...

Notre père de Rigauville a été inhumé près de l'autel du côté de l'évangile, appuyé contre le pilastre qui touche à la grille des religieuses. Tel avait été son dernier vœu...

La bienfaisante charité de M. de Rigauville pour celles dont il avait été pendant douze ans la providence visible, devait s'étendre au delà de la tombe. Il voulut, comme dernier témoignage d'amour, les faire héritières de tous ses biens en leur léguant sa seigneurie de Berthier. Il se croyait même *obligé en justice* de prendre ce parti... Avant de dicter son testament, M. de Rigauville mit par écrit toutes les raisons qui lui paraissaient les plus propres à combattre les prétentions que l'on pourrait élever contre l'exécution de ses dernières volontés. La lecture d'une partie de cet écrit fera voir à découvert dans son cœur paternel toute la tendresse de ses sentiments pour notre communauté.

" 1o La seigneurie que je possède n'était point venue à ma mère par héritage, mais par pur don de la part d'un étranger avant son mariage avec feu mon père... Je ne dois donc rien à mes parents du côté de mon père. D'ailleurs il n'y en a qu'un dans le pays, et il a trois mille livres de rente.

" 2o Mes vrais héritiers selon la loi, du côté de ma mère, ne sont pas régnicoles pour moi; ils sont en Europe où ils ont toujours été; ils sont issus du premier mariage du père de ma mère, contracté à La Rochelle et dont il a eu un fils...

" 3o Les parents que j'ai en Canada sont à leur aise... à l'exception d'une cousine germaine de ma mère (Mademoiselle Madeleine de l'Estri-gan Saint-Martin), fort âgée, dont j'ai soin, et d'une issue de germain (mademoiselle Angélique de Villeray), à qui je procure depuis trois ans quelques secours, et qui a bon nombre de parents du côté de monsieur son père, plusieurs riches, et d'autres plus à l'aise que moi.

" 4o J'ai déjà fait du bien à mes parents selon mes facultés, ce que je continuerai tant que le Seigneur me conservera la vie. Je suis disposé à faire passer après ma mort deux mille livres à un filleul (M. Charles-Michel de Salaberry), mon parent au sixième degré, et une pension viagère à mon ancienne cousine.

" Ces observations faites, ne puis-je pas en conscience profiter du privilège de la loi anglaise qui donne toute liberté en fait de testament? Ne puis-je pas faire mes *légataires universelles* la communauté de l'Hôpital Général près de Québec, afin de les aider à soutenir l'œuvre à laquelle leur illustre fondateur, Monseigneur de Saint-Vallier *les a destinées*, aux charges ci-dessus... aussi de trois cents messes à mon intention, et six chaque année, à perpétuité, tant pour mes parents défunts que pour moi...

" Mettant mon testament sous la protection de la loi anglaise, je supplie le gouvernement de faire attention: 1o Que la seigneurie de Berthier, qui seule forme mon immeuble, n'est pas d'un objet bien considérable; partagée entre tous mes parents du Canada seulement, elle n'augmenterait pas leur fortune considérablement. 2o Que ce legs accordé à cette pauvre maison, ne devrait pas être regardé comme une nouvelle acquisition, mais comme un faible remplacement de la belle seigneurie de Saint-Vallier... le double plus forte en concessions, et, par conséquent, en rentes foncières... laquelle faisait et formait le principal objet de la fondation de l'Hôpital Général, et qu'il a été obligé de vendre à bas prix, pour satisfaire à des dettes que la charité et la bonne foi lui avaient fait contracter pour les malades français en 1759 et 1760, dont il ne lui a été tenu compte par la cour de France que du quart.....

" Ma mère a eu à l'Hôpital Général près de Québec deux cousines germaines (les RR. MM. Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin et Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant Jésus), excellents sujets qui l'ont successivement servi, et qui y ont beaucoup travaillé, et plusieurs autres parentes religieuses dont quelques-unes vivantes et infirmes, en particulier la sœur Duchesnay de Saint-Ignace. J'ai eu dans cette maison pendant plusieurs années, moyennant une modique pension, un frère aîné (Nicolas-Ange), né infirme.

" D'ailleurs, n'y aurait-il pas pour moi, dans cette disposition en faveur des religieuses de l'Hôpital Général, *une espèce de justice*? Mgr Briand, à son retour de France, de l'avis d'une grande partie des notables, pensait à les *fondre* dans d'autres communautés, ne voyant pas jour, leur seigneurie aliénée, de leur assurer du

pain pour l'avenir... A mon décès, elles se trouveraient,—j'ai lieu de le croire, toutes les apparences y sont,—plongées dans un second abîme d'où elles ne sortiraient qu'avec plus de difficultés, plus d'amertume que du premier, si toutefois elles avaient le bonheur d'en sortir, ce dont je doute. Ainsi, mon zèle, mon amitié, ma commisération, qui m'avaient fait entreprendre leur conservation dans les premières circonstances, deviendraient, dans les secondes, la cause, d'une catastrophe plus affligeante, plus accablante que n'eût été celle dont les menaçaient les premières.

" Donc, dans toutes les circonstances, surtout dans celles du gouvernement, je suis absolument maître de mon bien et libre d'en disposer de cette manière que je juge raisonnable et chrétienne."

Le gouvernement n'apporta aucune entrave à l'exécution des dernières volontés de M. de Rigauville; loin de là, le général Haldimand accorda sans aucune difficulté *don et remise* du droit d'amortissement dû à la couronne par les nouvelles propriétaires du fief de Berthier...

Mademoiselle Madeleine de l'Estri-gan Saint-Martin, à qui M. de Rigauville avait destiné une rente viagère de deux cents livres, ne survécut que cinq mois à son bienfaiteur, et dès lors madame Charlotte Aubert, veuve du marquis d'Albergati, eut droit à la somme annuelle de cent vingt livres; mais à la première échéance, elle refusa l'argent qui lui fut offert, et ainsi pendant quatre années consécutives. Enfin, au mois d'avril 1785, madame d'Albergati fit savoir par lettre à notre révérende Mère Thérèse de Jésus, qu'elle croyait se devoir à elle-même de faire valoir ses *prétentions sur les biens de feu messire de Rigauville son parent, et que les cours de justice en décideraient*.

Quelque juste éloignement qu'eussent nos Mères pour toute poursuite judiciaire, elles en prirent bravement leur parti cette fois, se confiant dans le secours de Dieu et dans la justice de leur cause, et l'affaire fut portée devant les tribunaux. Le docteur Mabane se montra dans cette circonstance, comme toujours, un ami plein de zèle. Il sut inspirer ses sentiments à M. Gray, avocat, qu'il choisit pour défendre les intérêts des religieuses, et la cour rendit sa sentence en leur faveur le 30 juillet.

Madame d'Albergati cependant ne se tint pas pour vaincue, et elle se décida à tenter une nouvelle action. En annonçant aux religieuses qu'elles allaient subir un second procès, le docteur Mabane s'empessa de les rassurer; c'est ce que fit également M. Gray, et tous deux leur donnèrent de précieux conseils sur la manière dont elles devaient agir dans une affaire de cette conséquence... Neuf longs mois se passèrent dans des alternatives de crainte et d'espérance. Enfin arriva le jour où le jugement devait être rendu; c'était le 3 juillet 1786..... " Soudain, disent nos annales, nous aperçûmes un caribiolet qui venait avec une célérité telle qu'à chaque instant la poussière en dérobaient la vue. Après quelques

minutes d'attente, nous vîmes arriver M. Cugnet, un de nos avocats, nous annonçant avec joie que tout était en notre faveur... Un envoyé du docteur Mabane, qui se flattait d'être le premier porteur de la bonne nouvelle, suivit de près MM. Cugnet et Gray, et alternativement, toute l'après-midi, plusieurs amis se succédèrent pour nous féliciter de cet heureux succès. Ayant témoigné notre juste reconnaissance à tant de personnes si dévouées à notre cause, nous satisfîmes l'impatience qui nous pressait d'aller rendre gloire à notre divin Sauveur, par le chant du *Te Deum*. Puis, désirant laisser un monument perpétuel de cette assistance de Dieu sur notre Maison, et de la protection visible de la Reine du ciel, nous promîmes, avec l'agrément des supérieurs majeurs, d'en célébrer chaque année le jour anniversaire par un salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie."

1793-1893

Le premier demi-siècle n'avait fourni parmi les religieuses que quinze décès; le second en donna quarante-huit. Le premier avril 1743 la communauté se composait de trente-quatre professes; il en faut ajouter huit à ce nombre pour avoir le personnel du monastère au premier avril 1793. Afin que cette époque remarquable fût pour elles l'occasion d'un renouvellement dans l'esprit des fondatrices, ou pour mieux dire dans celui de l'institut, nos Mères s'y disposèrent d'une manière exceptionnelle par divers exercices de piété. Le jour même du centenaire tombant dans la semaine de la Passion, elles en transfèrent la solennité au 13 avril, et l'allégresse du temps pascal ne fit qu'ajouter à celle qui régnait dans nos murs séculaires. "Rien ne fut épargné pour donner à cette jouissance religieuse toute la splendeur possible. L'église fut décorée de ce que nous avons de plus riche et de plus précieux. Le Saint Sacrement fut exposé pendant trois jours consécutifs; il y eut chaque jour grand-messe, vêpres, salut et sermon de circonstance; et chaque prédicateur se plut à faire ressortir les vertus et les bienfaits de notre illustre fondateur, et des autres personnes auxquelles cette maison est redevable après Dieu de sa conservation. Les élèves du pensionnat et les invalides de l'Hôpital apportèrent la piété la plus édifiante à cette fête qui fut terminée par le chant solennel du *Te Deum*."

Pendant les années 1824-1825, le monastère subit encore diverses réparations et améliorations. Les travaux exécutés dans l'église furent considérables; mais dans cette entreprise les religieuses ne laissèrent aux peintres et aux décorateurs que ce qu'il leur était impossible de faire elles-mêmes... Pour compléter les décorations de notre antique chapelle, la communauté fit l'acquisition de neuf tableaux peints par M. Joseph Légaré, artiste de Québec.

De toutes les maisons religieuses de Québec, seul le vieux couvent des récollets, — devenu l'Hôpital Général — avec son église de N.-D. des Anges, est resté debout. Combien de fois pourtant, surtout pendant le dernier

quart de siècle, l'antique monastère, ne s'est-il pas vu au centre même des flammes dévorantes! Cela est arrivé notamment en 1862, et avec des dangers encore plus imminents en 1866.

Parmi tous les témoins de l'incendie du 14 octobre de cette dernière année, qui, dès le commencement, eût osé prédire que nous en sortirions intactes? Et qui d'entre les habitantes du cloître a jamais douté qu'une préservation si singulière, dans des circonstances si critiques, ne soit due, après Dieu, à une protection spéciale de Marie? Cette protection, nous l'implorons continuellement, avec une confiance sans bornes, au moyen de la pieuse pratique introduite par notre vénérable fondateur lui-même. Cette pratique si chère, nous l'avons dit ailleurs, c'est la procession qui se fait chaque dimanche dans nos salles en l'honneur de la très miséricordieuse Vierge, Mère de Dieu.

Notre Communauté ayant cessé en 1868 de s'occuper de l'éducation des jeunes filles, prit aussitôt des mesures pour augmenter le nombre des invalides, et tout notre vaste local auparavant destiné aux élèves pensionnaires se trouva peuplé en peu de temps.

En 1878 a été disposé pour servir d'infirmier aux prêtres malades un local plus vaste que celui qui était précédemment destiné à cet usage. Il s'y trouve un modeste oratoire où MM. les ecclésiastiques peuvent dire la messe, et où le Saint Sacrement peut être conservé en vertu d'un indult du Saint-Siège.

Aujourd'hui comme pendant les deux siècles écoulés depuis la fondation de cette Maison, la vigilance exacte des supérieurs ecclésiastiques, les efforts constants des supérieures claustrales, et la bonne volonté de tous les membres de la communauté, ne concourent qu'à un seul et même but: maintenir intact et vivace l'esprit qui animait nos vénérables fondatrices au jour où Mgr de Saint-Vallier leur confiait, comme un dépôt précieux, qu'elles devaient chérir, conserver et augmenter, les pauvres de son Hôpital Général.

## CONFIDENCES

— D'UN —

## OCCULTISTE

(Suite.)

Au demeurant, Peisina, d'aspect austère et grave en apparence, était, dans le privé, un bon vivant, ne dédaignant pas la bouteille et ayant le mot pour rire; il se gobegeait finement, mangeant bien et buvant sec, à la gloire du grand architecte de l'univers, disait-il, pour narguer les jésuites, mais en plus qu'eux, ajoutait-il, à sa santé.

Un jour, entre deux vins, je lui racontai, en manière de plaisanterie, la tentative d'embauchage dont j'avais été l'objet de la part de mon camarade. Alors, il devint sérieux aussitôt, reprenant mot pour mot l'antienne de l'autre, avec les mêmes termes, les mêmes phrases; on eût presque dit que tous deux récitaient une leçon apprise par cœur.

Seulement, il ajouta:

"— Votre ami est un nigaud; mais, à vous qui êtes un homme intelligent, on peut tout dire. Nous laissons.—et il appuyait sur le mot nous,—nous laissons dans les grades inférieurs et nous soumettons à des épreuves les gens dont nous doutons, qui ne nous paraissent pas mûrs pour la lumière; mais vous, qui êtes mon très illustre, très recommandable et très génial ami, je vous le dis, sous le sceau du secret, si vous le désirez, je puis, moi, en ma qualité de très illustre souverain grand maître (ici toute l'enfilée de titres qu'il débita sans reprendre haleine), je puis, moi, d'un seul coup, vous initier à un degré très avancé de nos sublimes et impénétrables mystères!..... Voulez-vous avoir la troisième classe et être trente-cinquième? fit-il en passant la main dans sa barbe.

"—Ma foi, oui, fis-je sans même réfléchir; ma foi, oui.

Cela m'avait en quelque sorte échappé. Il me prit au mot, ajoutant:

"—Avez-vous les métaux?"

"—Platt il?" fis-je.

Il reprit, scandant la phrase:

"—Avez-vous les métaux?"

Et, comme je ne comprenais pas, il m'expliqua:

"—Cela vous coûtera deux cents francs... Vous comprenez? fit-il, les frais de diplôme, le tronc de la veuve, la maçonnerie avant tout société de bienfaisance, centralisant l'argent pour des œuvres..." et autres phrases en baudruche, dont il avait plein la bouche.

"—Et pour deux cents francs, alors, je serai d'emblée, comment dites-vous?... trente-cinquième?... Je saurai tous les secrets?.....

"—Parfaitement, répliqua Peisina; et vous aurez le titre de Grand Commandeur du Temple."

Je ne savais pas au fond si je devais rire ou me fâcher. Mais qu'était-ce que l'argent à cette époque pour moi?... Je me dis: Qu'est-ce que tu risques après tout? Deux cents francs, ce n'est pas trop cher vraiment, même si tu es mystifié... Séance tenante, nous nous rendîmes chez Peisina; et là, dans une sorte de salon spécial, il m'apprit à marcher, à faire les gestes et à prononcer différents mots et différentes phrases, tous ces fameux secrets de jadis, aujourd'hui secrets de polichinelle; et, en fin de compte, il me délivra un diplôme, signé de son plus beau paraphe, ainsi que les insignes de mon grade.

En deux heures à peine, j'étais un Grand Commandeur des plus initiés.

Il est facile de voir par là que ce Giambattista Peisina était un malin, qui avait trouvé le moyen de se faire de bonnes petites rentes, grâce à ce commerce de diplômes maçonniques; mais, il était réellement un des gros bonnets de l'association, et il avait vraiment le droit de conférer des grades, même sans les épreuves usuelles.

J'étais donc parfaitement initié; le signor Peisina m'avait fait, à plusieurs reprises, répéter mots, gestes et marche, afin que je n'eusse pas l'air trop emprunté lorsque je voudrais m'en servir.

"—Et maintenant, ajouta-t-il, lorsque tout fut fini, moyennant un

abonnement de quinze francs par an, que vous paierez en qualité de membre actif de l'Aréopage de Naples, je vous communiquerai régulièrement les mots d'ordre et de passe qui vous sont indispensables, et vous pourrez ainsi vous présenter partout comme membre de nos illustres loges, chapitres et conseils philosophiques."

J'étais, je vous l'avoue, enchanté, et lui aussi, paraît-il.

Et me voilà allant dans les temples interdits aux profanes, fréquentant les frères; et ma foi, j'ai vu chez eux des choses amusantes, cocasses même; j'y ai fait d'innombrables connaissances très distinguées, dont la plupart ont fini par m'emprunter de l'argent, qui, par parenthèse, ne m'a jamais été rendu. Quant à avoir fait des affaires grâce à la maçonnerie, ça, c'est une autre paire de manches!.....

Mais voilà qu'un jour, je me le rappelle comme si c'était hier, un collègue, maçon d'une loge de Calcutta, mais qui avait été initié au rite de Memphis, à Withington, près de Manchester, en Angleterre, me témoigna son étonnement de ne pas me voir croître en grades et en sagesse maçonniques, suivant le jargon en usage, et de me retrouver toujours simple Grand Commandeur du Temple, lorsqu'il y a tant d'autres grades des plus intéressants à conquérir.

En deux mots, il réussit à piquer ma curiosité, et cela, avec des phrases apprises comme une leçon, je l'ai compris depuis lors, des phrases faisant partie, comme celles de mon autre camarade et de Peisina, d'un tout, d'une sorte de boniment, d'attrape-nigaud, soigneusement étudié et fait dans le but de faire des recrues et de stimuler les gens qui désirent s'initier davantage.

Quoi qu'il en soit, il réussit à me faire tomber dans son panneau, en me parlant de séances extrêmement curieuses, auxquelles on peut assister dès que l'on passe dans la maçonnerie cabalistique ou maçonnerie occulte.

Le boniment est tellement bien fait, qu'il devient pour vous obsédant, qu'il hante votre cerveau. En fin de compte, je fus pris et me laissai attraper comme bien d'autres l'ont été avant moi, comme bien d'autres le seront encore après; et me voilà aspirant à la connaissance de nouveaux secrets.

Du reste, je dois dire que mes nouveaux frères cabalistes ne m'ont pas laissé trop attendre. On m'a fait grâce des initiations aux 36e, 37e, 38e et 39e degrés, et je fus reçu d'emblée au quarantième grade, *Sublime Philosophe Hermétique*. Il est vrai que, bien que n'ayant subi que les épreuves de ce dernier grade, j'avais, par contre, subi toutes les attaques à ma bourse; et, comme me l'avait fait déjà pressentir Peisina, on m'avait fréquemment demandé si j'avais les métaux?... et on s'était assuré que je les avais.

(A suivre)

### En bas du prix coutant

Fortin et Michaud offrent de magnifiques blouses de printemps en bas du prix coutant. Voir annonce à la 8e page.

## A travers la presse canadienne

On lit dans la *Liberté*, de Sainte-Scholastique, feuille rouge, à la date du 29 juin :

"L'*Etendard* est mort d'inanition, la *Libre Parole* est morte d'hypocrisie, et la *Vérité* en est rendue depuis assez longtemps à râler dans les carottes."

La *Liberté* voudrait-elle bien nous dire ce qu'elle entend par "râler dans les carottes" ?

\*\*\*

Dans le même numéro, M. le Dr L. A. Fortier chante la convention libérale à Ottawa. C'est du lyrisme pindarisé. Voici quelques extraits de ce poème digne des temps héroïques :

"La vérité est notre rempart.

"Pendant deux jours, Ottawa fut envahie par une multitude d'hommes venus des points cardinaux de la puissance du Canada, insigne au vent, la joie dans le cœur et le sourire sur les lèvres ; pendant deux jours, les sages de la loyale opposition tinrent conseil publiquement au grand étonnement des monopoleurs de tout rang et de toute condition.

"L'immense salle qui nous reçut est le premier temple qui fut témoin du culte solennel, grandiose, rendu à l'esprit saint d'une politique libérale représentée par l'élite intellectuelle du Canada."

C'est l'étonnement des monopoleurs qui est étonnant. Qu'est-ce qu'il y avait donc de si extraordinaire dans le fait que "pendant deux jours les sages de la loyale opposition tinrent conseil publiquement" ? Qu'est ce qui a pu provoquer ce grand étonnement des monopoleurs, gros et petits ? Est-ce la durée du conseil ? Deux jours, ce n'est pourtant pas si long ! Était-on étonné parce que c'étaient les *sages* et non les échelonnés de l'opposition qui composaient la réunion ? Ou bien les bleus sont-ils tombés dans l'admiration parce que les sages ont tenu conseil, au lieu de se battre ? Ou, enfin, est-ce la publicité des réunions qui a ému l'âme des spectateurs ? C'est peut-être une vaine curiosité, mais nous voudrions bien savoir, au juste, ce qui a causé l'étonnement des monopoleurs.

Quant à l'esprit saint d'une politique libérale, c'est plus grave. Dans quel sens M. le Dr Fortier emploie-t-il cette expression ? A-t-il voulu attacher un sens quelconque à ses paroles ?

Mais écoutons encore l'incommensurable Docteur :

"Inondés de toute part d'une sympathie incomparable nous nous sentions égayés, attendris ; la nature paraissait s'embellir, le ciel plus pur, les fleurs s'épanouir avec plus de complaisance ; tout semblait prendre une voix pour applaudir ; il y a jusqu'aux drapeaux qui s'amusaient à échanger des signes d'allégresse avec les zéphirs folâtrant dans les feuillages. Et notre joie fut indéfinissable en entendant les idiomes français et anglais faisant retentir la voûte étonnée de notre salle de délibérations, et nos yeux émerveillés à la vue d'inscriptions anglaises alternant avec des inscriptions écrites en notre langue."

Voilà que l'étonnement se propage ! Ce ne sont plus les monopoleurs qui le ressentent. Le saisissement a gagné la voûte, et les yeux des sages n'y échappent pas. Et pourquoi, s'il vous plaît, ce nouveau ravissement ? Tout simplement parce que la convention libérale

n'a pas ostracisé une des langues officielles du pays !

N'est-ce pas qu'il y a lieu de s'étonner des étonnements du Docteur ?

M. Fortier termine ainsi son dithyrambe :

"Honneur à notre maître ingénieur qui n'affecta jamais l'arrogance, mais qui sut, par des chemins à lui seul connus, réformer les idées sans révolter les délicatesses ; qui sut intéresser son parti en lui présentant le devoir sous l'attente du plaisir, le mener au vrai par des sentiers fleuris et illuminés par la raison !

"Honneur et gratitude éternels à l'honorable Wilfrid Laurier qui sait charmer nos sens par une ivresse patriotique unique !"

Ce n'est pas seulement l'ivresse que produit M. Laurier qui est unique. Le Dr Fortier a de bons et valables titres à cette distinction.

\*\*\*

L'*Electeur*, numéro du 3 juillet, déclare que "la *Vérité* dénonce M. Laurier comme une sorte d'antéchrist." Naturellement, l'organe libéral ne cite pas une seule ligne de la *Vérité* à l'appui de cette nouvelle calomnie atroce lancée contre nous. Nos lecteurs savent que jamais nous n'avons rien écrit de semblable ; mais ceux qui ne lisent que l'*Electeur* croiront dur comme fer que la *Vérité* a réellement porté contre le chef libéral cette sottise accusation. C'est ce que M. Pacaud appelle faire du journalisme honnête !

\*\*\*

A propos de l'engouement de M. Laurier pour la langue anglaise, l'*Electeur* dit :

"En effet, pourquoi tant reprocher aux chefs libéraux des opinions dont ils n'ont pas le monopole ? Ainsi, la *Vérité* reproche à M. Laurier de conseiller aux Canadiens-français d'apprendre l'anglais. Or, on a pu voir dans ces mêmes colonnes que les RR. PP. Oblats d'Ottawa donnent exactement le même conseil. Est-ce que l'Université d'Ottawa est libérale ? Pourquoi imputer aux libéraux seuls des vues qui sont partagées par une foule de conservateurs ?

"M. Tardivel, qui possède également bien les deux langues, est vraiment trop bon de tant s'escrimer pour refuser aux autres le même privilège. Serait-il plus heureux de ne savoir qu'une langue au lieu de deux ?

"Dans son discours au banquet national, à Montréal, M. Laurier a traité ces éteignoirs avec le sarcasme qu'ils méritent, lorsqu'il a rappelé que Louis Veillot, qui toute sa vie avait dénoncé le progrès moderne, fut bien heureux de recevoir par télégraphe, sur son lit de mort, la bénédiction du Saint-Père !"

L'*Electeur* sait parfaitement bien que nous ne reprochons pas d'anglomanie à M. Laurier parce qu'il est le chef du parti libéral. Quand les chefs conservateurs sont tombés dans cet excès, nous ne les avons pas plus ménagés que nous ne ménageons M. Laurier ; et s'ils y tombent demain nous leur dirons encore notre façon de penser. De cette question de langue et de patriotisme, nous ne faisons pas une question de libéralisme.

On trouvera dans ce même numéro de la *Vérité* un article où nous nous appuyons sur l'honorable juge Jetté, un libéral comme M. Laurier, pour combattre la théorie du chef du parti libéral.

Il ne s'agit donc pas de savoir si l'Université d'Ottawa est libérale ; mais on peut se demander si l'idée française y domine comme elle domine dans les institutions de la Province de Québec.

Quant à M. Tardivel, il ne serait peut-être pas plus heureux s'il ne savait que le français ; mais il ne le serait

certainement pas moins. Voilà le point. Comme toujours, l'*Electeur* est à côté de la question.

Du reste, M. Tardivel ne s'escrime pas pour empêcher qui que ce soit d'apprendre l'anglais. Il met seulement ses compatriotes d'adoption en garde contre un engouement qui pourrait devenir désastreux ; et il ajoute que les Canadiens-français ayant déjà une forte tendance vers l'étude et l'usage de l'anglais, ce n'est pas le temps de les pousser davantage dans cette voie. Nous invitons l'*Electeur* à reproduire ce que M. le juge Jetté a dit sur ce sujet au récent congrès de Montréal.

Quant à la sottise que l'*Electeur* attribue à M. Laurier relativement à Louis Veillot, c'est une sottise, que cela vienne du chef libéral ou du scribe libéral. Jamais Louis Veillot n'a dénoncé le progrès moderne en ce qu'il a de légitime.

Il y a quelques mois à peine, lorsque M. Mercier cherchait encore à capter la confiance des ultramontains, l'*Electeur* qui avait pourtant, pendant des années, combattu Louis Veillot et ses idées, parlait avec grand respect de l'illustre journaliste catholique et de ses disciples. Il s'agissait alors d'exploiter en faveur de M. Mercier certains écrits de M. Roussel dans l'*Univers*. Aujourd'hui que cette corde est usée, l'*Electeur* revient à ses premières et véritables amours, et cherche à tourner Louis Veillot en ridicule.

Nous prions M. Auguste Roussel, directeur de la *Vérité*, de Paris, de prendre bonne note de cette double évolution de nos libéraux du Canada, afin de ne plus se laisser mystifier par eux.

### PETITE CHRONIQUE

#### Canada

—Pour le beurre et le fromage, la province de Québec figure avec grand avantage à l'exposition de Chicago. Elle remporte beaucoup de prix, disent les journaux. Nous avons hâte de voir le rapport officiel. On prétend que notre province a battu tous les autres pays, même les Etats-Unis.

—Mgr Fabre, archevêque de Montréal, vient de publier un mandement pour recommander aux fidèles de son diocèse de venir en aide aux Sœurs de la Congrégation de Notre Dame afin de leur permettre de reconstruire leur maison-mère de Villa Maria.

—Il s'est passé plus d'une chose regrettable, à Montréal, lors des récentes fêtes. Par exemple, le mardi soir, avait lieu au monument national un concert dont des amateurs canadiens-français faisaient les frais. A la fin de la première partie, M. H. Saint-Louis, avocat, qui poursuit actuellement Mgr l'archevêque de Montréal, au nom du *Canada-Revue*, s'avance sur la scène et annonce qu'à la demande du président général de la Saint-Jean-Baptiste il vient, lui aussi, apporter son concours en ce jour de fête nationale. Puis, il récite une pièce de poésie quelconque. Beaucoup de catholiques de Montréal trouvent que les plus simples convenances auraient dû empêcher M. Saint-Louis de figurer en cette circonstance. Il n'y avait aucune bonne raison de le mettre en évidence, en cette occasion. Nous voulons croire qu'on ne l'a pas fait pour narguer Mgr Fabre, mais c'en avait un peu l'air. Le manque de réflexion fait faire tant de choses regrettables.

—Un autre incident déplorable s'est produit pendant ces mêmes fêtes. Le dimanche, grand nombre de débits de

spiritueux ont été ouverts, malgré la loi. Sans doute, cela ne justifie pas le *Star* d'avoir publié un article abominable où le peuple Canadien-français est représenté comme un peuple d'ivrognes ; mais il est certain que cette infraction de la loi a été l'occasion de graves abus que tous les hommes d'ordre regrettent amèrement.

—En vertu d'une loi votée à la dernière session de la législature provinciale, le gouvernement de Québec a décrété, le 23 de juin, l'abolition de la cour des magistrats de Montréal créée par le gouvernement Mercier. Pour justifier cette abolition, on dit que le gouvernement fédéral va nommer deux juges de la cour de circuit, qui seront payés par le fédéral, et qui feront l'ouvrage de la cour des magistrats provinciale.

—Le *Dominion Day*, fête de la confédération, 1er juillet, a été chômé cette année avec le manque absolu d'enthousiasme qui caractérise toujours la célébration officielle de l'anniversaire de l'union des provinces, en 1867. Les bureaux publics, les banques et quelques très rares magasins se ferment ; on tire du canon à la citadelle ; ceux qui n'ont rien à faire organisent une "excursion" ou un "pique-nique", et c'est tout. On aura beau faire, le 1er juillet ne sera jamais une fête vraiment populaire. Nos populations canadiennes-françaises acceptent la Confédération comme un état de choses transitoire, mais cette Confédération ne répond pas, elle ne peut pas répondre à leurs légitimes aspirations patriotiques.

#### Etats-Unis

—Le concours annuel pour l'admission d'un élève à la célèbre école militaire de West Point, Etat de New-York, vient d'avoir lieu. Les trois jeunes gens qui ont subi le meilleur examen sont trois élèves des écoles paroissiales de New-York, savoir John L. Hunt, John H. Hughes, et Timothy M. Coughlan. Sur cent points, le premier a obtenu 92½, le second, 92 et le troisième, 91. Voilà quatre années consécutives que les élèves des écoles paroissiales de New-York l'emportent, dans ce concours, sur les élèves des écoles publiques. Cela n'a pas besoin de commentaires.

—Le vaillant journal catholique de Saint-Louis, *The Church Progress*, fait remarquer, avec beaucoup d'à propos, que dans sa récente Encyclique aux évêques des Etats-Unis, Léon XIII déclare expressément que les propositions soumises par Mgr Satoli à la réunion des archevêques avaient été formulées par le Délégué lui-même, et non par le Pape : *ab se concinnatas* ; et que ces propositions ne devaient pas être livrées à la publicité—*importune edita*. Cela répond à deux prétentions des catholiques libéraux qui affirmaient, d'abord, que ces propositions avaient été rédigées par Léon XIII lui-même, et qu'elles devaient être considérées, à l'avenir, comme la nouvelle loi du pays. Des propositions qui n'étaient pas destinées à la publicité ne peuvent pas être une loi ; car c'est de l'essence d'une loi d'être promulguée. La loi du pays, aux Etats Unis, ce sont les décrets du troisième concile de Baltimore qui ordonnent l'institution d'écoles catholiques partout où cela est possible.

## LE DIABLE AU XIX<sup>E</sup> SIECLE

— OU —

### MYSTERES DU SPIRITISME

PAR LE DR BATAILLE

Illustré d'un grand nombre de gravures. 30c par série de dix livraisons. Grand format.

J.O. FILTEAU

27 RUE BUADÉ.

—Ceux qui désirent se procurer cet ouvrage peuvent se hâter car les ordres arrivent de partout.

M. Joseph Cote est autorise a remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

**BONNE AFFAIRE !**

On cede pour cause de santé la pension française LAVIGNE, 36, Tritone, Rome. Belle clientèle aristocratique, française, polonaise, anglaise, allemande, espagnole, canadienne.  
Adresse : Madame veuve ESTIGNARD, propriétaire.

**L'AME SAINTE**

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOURROT  
Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les OEUVRES sacrées de Jésus et de Marie.

Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

**FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES**

ACCORDS et CARILLONS Tons garantis  
Montures sur tous les systemes, systemes brevetés

Georges et Francisque PACCARD

A Annecy-le-Vieux, Hte-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris.  
Deschambault  
Roxton-Pond  
RR. PP. St-Sacrement, Montréal.  
du Carillon de Saint-Pierre, à Montréal et de Buckingham, près Ottawa.  
Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

**M. ALEXIS ARMAND**

9 RUE N.-DAME DE LOURDES

MONTREAL

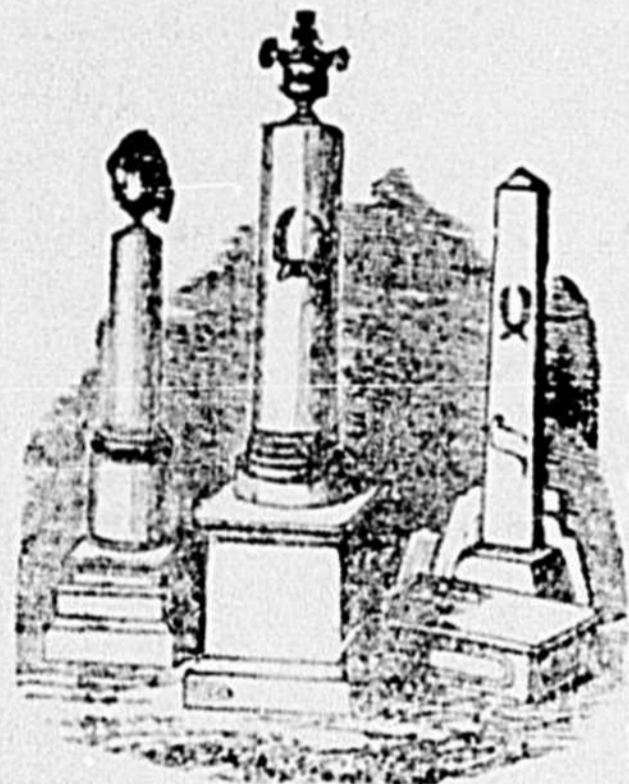
15 avr 6m.

**J. A. BELANGER**

Manufacturier a la vapeur

— D'OUVRAGES EN —

**Marbre et en Granit**  
Monuments, Epitaphes, etc, etc.



Coin des RUES ST-JOSEPH et DORCHESTER  
22 av 3m ST-ROCH, QUEBEC.

**GUARDIAN ASSURANCE COMPANY**  
FIRE OF LONDON LIFE

Capital paye.....	\$ 5,000,000	Bureau chef au Canada
Capital souscrit....	\$10,000,000	Batisse de la Compagnie GUARDIAN
Fonds disponibles.	\$22,500,000	MONTREAL.

**THE LANCASHIRE INSURANCE CO.**

OF MANCHESTER, England

**CAPITAL : Quinze Millions de Piastres**  
RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

**UNION ASSURANCE SOCIETY.**  
OF LONDON

ETABLIE en 1714.

CAPITAL .....	\$ 2,250,000
FONDS EN CAISSE.....	12,000,000
REVENU ANNUEL.....	1,300,000

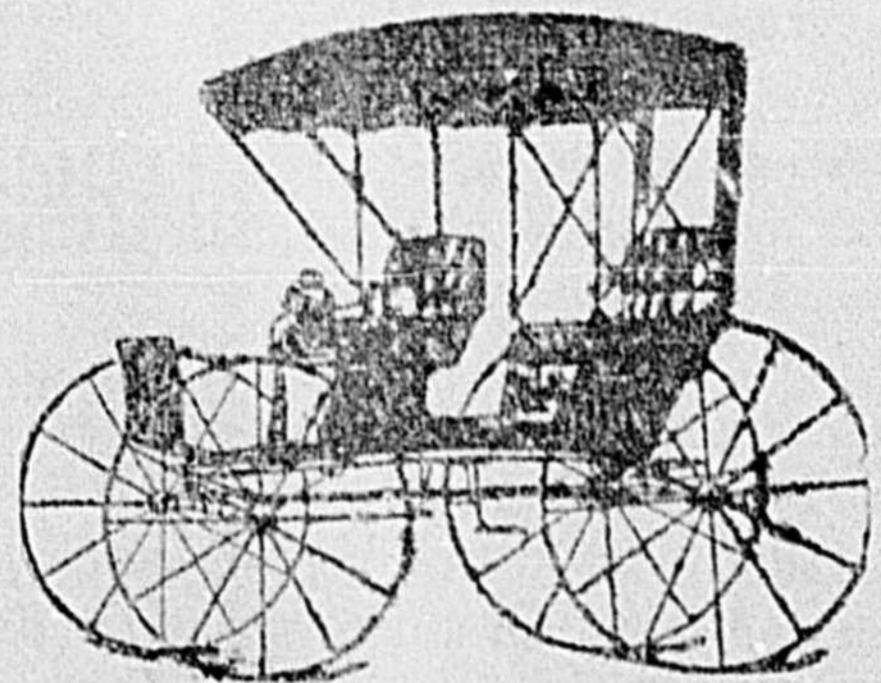
VIE : BRANCHE DE L'EQUITABLE

Eglises, Colleges, Couvents, Maisons d'habitation et Dependances assurés pour 3 ans. Nous couvrons les pertes occasionés par le tonnerre. Polices émises à Québec. Pertes réglées et payées sans délai.

J. B. MORISSETTE, Agent General.

15 av. 1a Telephone : 275. Bureau 82 Rue St-PIERRE, Quebec.

**Voitures de toute sorte**



Aussi Instruments aratoires de tout genre

**LATIMER & LEGARE**

273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

11 mars 6 ms.

**Le Sirop d'Epinette Sauvage**

On emploie maintenant ce sirop partout. Il guérit les rhumes, les bronchites, les affections de la gorge et des bronches. Il faut faire attention et ne pas le confondre avec aucune autre préparation du même genre. Chaque bouteille est accompagnée d'une cuiller. On en vend partout.

DEPOT GENERAL CHEZ

**W. BRUNET & C<sup>IE</sup>**

Pharmaciens en gros et en détail,

SAINT-ROCH, QUEBEC.

25 mars 1a.

**\$45,000.00 !**

BALANCE DU FONDS DE COMMERCE

**J. A. LANGLAIS**

Consistant en :

Articles de bureaux, papeterie, ornements d'églises, images, Statues, Livres classiques, Fournitures d'écoles, etc., etc.

Vendu à GRANDE REDUCTION à l'ancien Entrepôt situé sur la RUE DES FOSSÉS, No 222.

**LANGLOIS & PARADIS,**

L. DROUIN, Gerant.

19 nov 6m.

**LA POMMADE SOLARI**

En trois applications la POMMADE SOLARI guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées. Remède infailible contre Grattelle, la Scabée, Psora et toutes les affections pustuleuses. Prix : 50 centins la boîte.

P.S. Expédiée par la maille sur réception de 52 cts.

DEPOT GENERAL : PHARMACIE LARUE

24 D. 6m.

Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise St-Roch Québec.

**Le Diable au XIXe siècle**

PAR LE Dr BATAILLE

Revelations les plus complètes sur la Franc-Maçonnerie et l'Occultisme, avec preuves à l'appui

PUBLIE PAR CAHIERS MENSUELS DE 2 SERIES

PRIX : 25 CTS LE CAHIER FRANCO

EN MAINS : CAHIERS DES MOIS DE DECEMBRE, JANVIER, FEVRIER, MARS, AVRIL, MAI, JUIN.

L'ouvrage complet devra former 10 ou 12 cahiers.

FORGUES & WISEMAN 134 RUE ST-JOSEPH, St-Roch  
68 " St-Pierre, B.-V., Québec

**COMPAGNIE CHINIC**  
QUEBEC

Ancienne maison Methot fondée en 1808  
Successeurs de BEAUDET & CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS

EN GROS ET EN DETAIL

*Fournisseurs ordinaires*

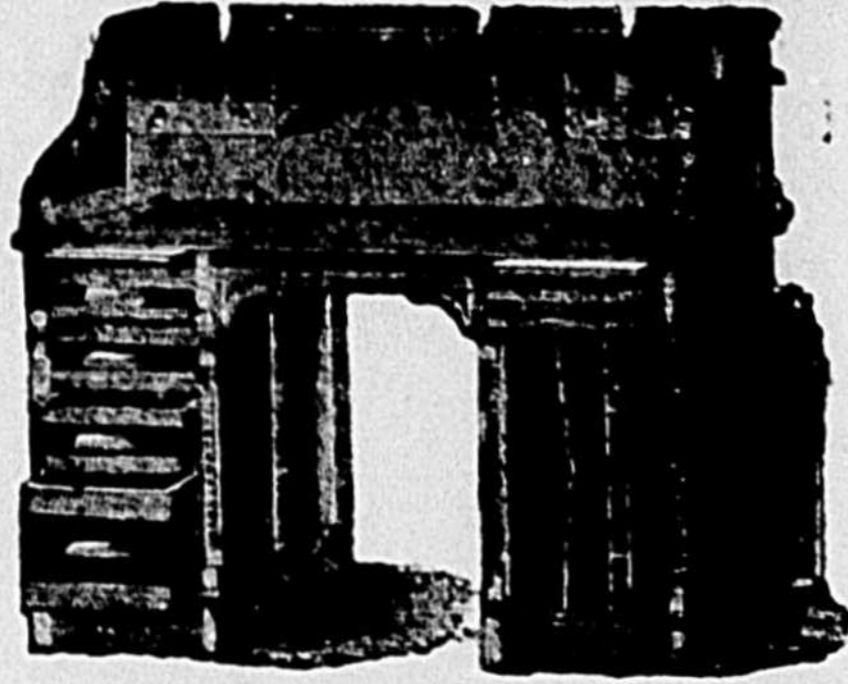
du Clerge,  
des Fabriques,  
des Institutions religieuses  
et des Maisons d'éducation

16 janv. 931a.

**REID, CRAIG & CIE.**  
Fabricants de Papiers  
**124, RUE ST-PAUL**  
QUEBEC

**MOULIN A PAPIER DE LORETTE.** — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.  
**MOULIN AU PONT ROUGE.** — Pulpe de bois, carton de bois.  
**MOULIN A STE-ANNE.** — Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.  
*Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes*  
**AUSSI:** — Guêtres, Amarres, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.  
Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28 fév. lan

**D. S. RICKABY**  
— FABRICANT DE —  
**SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER**  
— ET DE —  
**PUPITRES**



**LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEUX AU CANADA**  
337 Rue Saint-Jean, Quebec.  
25 juin lan. Telephone 351.

**PITUITE**

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.  
Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.  
Rassurez-vous. Ecoutez une victime de cette maladie si souffrante.  
**A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.**  
"Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des **PILULES ANTI-BILIEUSES** du Dr. NEY."  
"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la **PITUITE**, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant. Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la **PITUITE** continua de me faire souffrir."  
"Sur votre avis, j'essayai les **PILULES** du Dr. NEY. L'effet fut immédiat. La **PITUITE** disparut comme par enchantement et je redevins un homme nouveau."  
"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître ce médicament aussi précieux."  
**CUTHBERT JUBINVILLE**  
St-Thomas, 20 juin 1891.

Les **Pilules** du Dr. Ney sont en vente partout à 25 cts la Boîte.  
25 Franco par la maille sur réception du prix.  
**SEUL PROPRIÉTAIRE**  
**L. ROBITAILLE, Chimiste**  
**JOLIETTE, P. Q.**

**MALADIES DES YEUX**

**Dr W. BEAUPRE**  
Oculiste,  
58 Rue ST-LOUIS, Quebec.  
De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York  
HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.  
Telephone : 722.

**POUR DAMES**

La balance de nos  
**BLOUSES**  
D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS  
Es offerte en bas  
Du Prix coutant.

Venez immédiatement et vous aurez le premier choix.  
**FORTIN & MICHAUD**

103 a 111  
Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.  
2oct lan.

**CHOLERA !**  
Prenez cette **TERRIBLE MALADIE** en tous procurant de suite  
**L'ANTICHOLÉRIQUE** du Dr. NEY  
La Diarrhée, quelque n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, souvent des conséquences funestes. Si elle est négligée.  
Quelques doses d'**ANTICHOLÉRIQUE** du Dr. NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.  
M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis. Écrivez ce qui suit :  
**M. L. ROBITAILLE,**  
"Monsieur et Cher Confrère,  
"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'**ANTICHOLÉRIQUE** du Dr. NEY, que vous m'avez, parait-il, en vue de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'**ANTICHOLÉRIQUE** du Dr. NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le Choléra et la Dysenterie." Bien à vous,  
**A. D. CASAVANT, Pharmacien**  
Fall River, Mass. 2 avril 1891.  
En vente partout à 50 cts la bouteille  
**SEUL PROPRIÉTAIRE**  
**L. ROBITAILLE, Chimiste**  
**JOLIETTE, P. Q.**

**CHEMIN DE FER**  
**QUEBEC, MONTMORENCY**  
**et Charlevoix**

Commencant et après le 5 JUIN 1893, les trains circuleront comme suit :

**LA SEMAINE**

Départ de Québec.	Arrivée à Ste-Anne
7.35 a m	8.40 a m
10.00 a m	11.05 a m
5.00 p m	6.05 p m
6.15 p m	7.20 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec
5.40 a m	6.45 a m
7.17 a m	8.24 a m
11.50 a m Excepté le samedi	12.57 p m
4.05 p m	5.10 p m
12.20 p m Samedi seulement	1.25 p m

**POUR LES CHUTES MONTMORENCY**

Départ de Québec 2.00 p m.	Départ de Montmorency pour Québec 3.45 p m
----------------------------	--

**LE DIMANCHE**

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
6.00 a m	6.50 a m
7.10 a m	8.20 a m
2.00 p m	3.05 p m
6.15 p m	7.20 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec.
5.40 a m	6.45 a m
11.50 a m	12.57 p m
4.30 p m	5.40 p m

**POUR LA GRANDE RIVIERE (Beaupré)**

**LA SEMAINE**

Départ de Québec	Arrive à Beaupré
5.00 p m	6.15 p m
Départ de Beaupré	Arrive à Québec
7.00 a m	8.24 a m

**LE DIMANCHE**

Départ de Québec	Arrive à Beaupré
2.00 p m	3.15 p m
Départ de Beaupré	Arrive à Québec
4.00 p m	5.40 p m

Un train d'accommodation laissera Ste Anne pour la Jonction d'Hedleyville tous les samedis à 7.20 p m y arrivant à 8.20 p m  
Pour autres informations s'adresser au Surintendant.  
**W. R. RUSSELL,** Surintendant. **G. S. CRESSMAN,** Gérant.  
28 fév. lan.

**GERVAIS & HUDON**  
IMPORTATEURS  
**D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

**PIANOS :**  
Heintzman et Cie.,  
Wm. Bell et Cie.,  
Dominion et Cie.  
Decker Bro. N.Y.  
Schiedmayer, etc.

**HARMONIUMS :**  
Wm. Bell et Cie.,  
Dominion et Cie.,  
Doherty  
Burdet et Cie.,  
Schiedmayer etc.,

**AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER**

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement. Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordaises, Paillasses à ressort, Vitrites pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.  
**Gervais & Hudon**  
219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.  
2 nov. 6m. Telephone No. 278

**VOUS QUI ÊTES CHAUVES**

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

**TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR.,**  
**L. ROBITAILLE, Ecr., Pharmacien,**  
**CHER MONSIEUR,**  
Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.  
Bien à vous, **O. N. FRÉCHETTE,**  
Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

**TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR.,**  
**MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS**  
Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes :  
10 Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus **blonds** comme dans le temps de ma première jeunesse.  
20 Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'aurais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux **tiennent** mieux que jamais.  
Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.  
Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.  
30 En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....  
**CHARLES TELLIER.**  
St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

**TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ,**  
**ST-JEAN-DE-MATHA.**  
Représentant du Comté de Joliette au Parlement Fédéral.  
On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.  
**U. LIPPÉ N.P.**  
St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

**LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT**  
A 50 cts la bouteille.